

Image not found or type unknown



Litige vehicule vices cacher

Par **cris1969**, le **30/01/2013** à **08:09**

bonjour,rn peut on se retourner contre un vendeur particulier pour vices caches meme plusieurs annees apres l achat du vehicule .etant donner que les vices caches sur ce dit vehicule ne pouvait etre trouver que lors d une expertise aprofondit necessitant les competances d un expert automobile.moteur remplacer numero non concordant de la caisse avec ceux de la carte grise modification de faisceau electrique ne permetant pas un dignostic du vehicule! etc etc ! ce dit vehicule que j ai fait reprendre par un garage sans savoir l etendut de ces probleme a eter revendu a un de ces client et c est celui ci lors d un remplacement d injecteur qui c est apercut de tous ces problemes et qui au bout quand meme de 17 mois d utilisation et 15000km a demander l annulation de la vente et a present le garagiste se retourne contre moi pour annulation de la vente pour vices caches et m assigne en justice! (j ai bien sur pris un avocat pour ma defense) merci de me renseigner .le garagiste lui meme lors de l achat du vehicule n aurait il pas dut faire le necessaire et ou des verification avant de revendre se vehicule